

ESSAIS

**HISTORIQUES, STATISTIQUES, CHRONOLOGIQUES, LITTÉRAIRES
ET ADMINISTRATIFS**

SUR LE DÉPARTEMENT

DE SEINE ET MARNE.

ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU.

CANTON DE LA CHAPELLE-LA-REINE.

La Chapelle-la-Reine.

LA CHAPELLE-LA-REINE ; patronne Sainte - Geneviève , de *Capella Reginae* , très-anciennement La Chapelle-en-Gâtinais ; autrefois (1789) cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fromont ; collateur , d'abord l'abbé , ensuite les religieux de St.-Maur-des-Fossés , et en 1789 , le chapitre-du-Louvre de Paris ; seigneur , M. d'Argouges ; 146 feux , 500 communicants (aujourd'hui 925 habitants) ; dans le Gâtinais Français , sur la route de Fontainebleau à Malesherbes ; coutume de Melun ; élection et grenier à sel de Nemours.

L'origine de cette commune a été un oratoire , autour duquel sont venues se grouper des habitations.

La Chapelle , située sur une éminence , est traversée par la route de Mézières à Orléans ; une autre rue coupe celle-ci à angle droit. L'église est un édifice du xv^e siècle , qui ne présente rien de remarquable.

La Chapelle-la-Reine est le chef-lieu d'un canton , le siège d'une justice de paix et la résidence d'une brigade de gendarmerie. Il s'y tient tous les mardis un marché , et l'on vient d'y établir deux foires annuelles , l'une le 21 janvier , l'autre le lundi qui suit le 4^e dimanche après Pâques.

Dès la fin du xi^e siècle , ou vers le commencement du xii^e , ce lieu jouissoit déjà d'une grande importance , car on voit , par une charte de Philippe I^{er} , que ce prince , voulant unir à son domaine le comté de Moret , changea avec son oncle Robert-le-Vieil , duc de Bourgogne , pour la ville et comté de Moret , les moulins qui étoient sur le pont de Montereau-Faut-Yonne , les sept îles de la Seine , et la seigneurie de La Chapelle-la-Reine , près de Larchant , stipulant que les habitants du lieu , pour quelque crime que ce fût , ne paieroient qu'un blanc d'amende et ne pourroient être soustraits au service du roi plus loin que d'y aller et revenir en un jour coucher en leur maison , et qu'ils seroient exempts de pionniers , pontonages , barrages et autres immunités.

Une charte de Louis-le-Jeune , année 1169 , porte que pour l'entretien de Barthélemy , alors chapelain désigné de l'église de Saint-Saturnin de Fontainebleau et de ses successeurs , il donne à perpétuité trois muids de blé-froment , mesure de Gâtinais , à prendre sur sa grange de La Chapelle.

En 1560 , Edme de Dromont , seigneur et baron en partie de La

Chapelle-la-Reine, maître Jean Vignon, prieur, et les manants et habitants de ce lieu, comparurent à la rédaction de la coutume de Melun.

Particularités : Il est à remarquer que dans cette commune, l'on ne peut se procurer de l'eau que par un puits qui a 200 pieds de profondeur.

Dépendances : Deux hameaux : *Bessonville*; *Butteau*.

Les vins provenant de Bessonville sont supérieurs à ceux des autres contrées; les chasselas y sont particulièrement renommés.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 237.)

Achères.

ACHÈRES, patronne *St-Fare*; autrefois (1770) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Tousson; 141 feux, 500 communicants (aujourd'hui 754 habitants); collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, M. d'Argouges, lieutenant-général des armées du roi; généralité de Paris; election de Nemours; bailliage de Melun; grenier à sel de Malesherbes.

Ce village consiste principalement dans une longue rue qui s'étend irrégulièrement du nord au midi.

Philippe, deuxième du nom, sieur de Nemours, chambellan de France au commencement du XIII^e siècle, ayant épousé, en premières noces, Marguerite, dame d'Achères, devint ainsi seigneur de cette paroisse.

Gauthier, 5^e du nom, étoit seigneur de Nemours et sire d'Achères. Il assista le roi Saint-Louis dans ses voyages en Terre-Sainte, mourut en 1233, et fut enterré dans l'abbaye de la Joie.

En l'année 1560, la seigneurie d'Achères et celle de *Meun* en partie, appartenoient à François d'Auvergne, conseiller du roi en sa chambre du trésor, à Paris. Il assista, en cette qualité, à la rédaction de la coutume de Melun.

Par lettres-patentes du 3 juillet 1626, la seigneurie d'Achères fut unie à la baronnie de Rougemont. Il y eut dans la suite une autre union de la même baronnie d'Achères à la baronnie de La Chapelle-la-Reine, sous le titre de marquisat, par lettres-patentes du mois d'avril 1680, registrées le 13 décembre suivant, en faveur de Louis-Pierre d'Argouges.

Cette terre, à l'extrémité du village, appartient aujourd'hui à madame la princesse de Talmont; un pavillon, servant de maison pour le garde de la propriété et du parc, de 100 arpents clos de murs, est tout ce qui reste de l'ancien château seigneurial.

Le voisinage de la forêt rend le territoire de la commune fort peu profitable à ses habitants.

C'est dans cette commune qu'est né *Lantara* (V. p. 244 et 1769).

Dépendances : Un hameau : *Meun*, dont la population est de 400 habitants, et dans lequel sont trois maisons qu'on peut regarder comme fermes, appartenant la 1^{re} à M. Combe; la 2^e à M. Morin; et la 3^e à M. Bertrand Deterrières.

La maison dite *Belle-Vue*, séparée de la commune et du hameau, terminée en juin 1858, sert aujourd'hui de maison d'école et de salle de mairie.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 1^{er}.)

Amponville.

AMPONVILLE ou *Emponville*, de l'Orléanais, selon le dictionnaire géographique de M. Masselin; mais d'après les documents les plus authentiques, autrefois (1770) paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; collateurs et seigneurs, les prieur et religieux de Saint-Victor de Paris; 40 feux, 100 communicants (aujourd'hui 261 habitants); gouvernement de l'Île de France; généralité de Paris; élection de Nemours; bailliage de Melun; grenier à sel de Malesherbes.

Ce lieu fut en partie détruit par un incendie.

En 1560, les habitants furent appelés, mais ne comparurent point à la rédaction de la coutume de Melun.

En 1567, pendant les guerres de religion, les habitants furent presque tous passés au fil de l'épée.

Il n'y a point de dépendances, mais dans l'enceinte de la commune existent deux fermes: l'une appelée *la Ferme des Thuiles*, exploitée par M. Guignon; et la 2^e dans la rue du Puits, exploitée par M. Dumesny, qui en est propriétaire.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 4.)

Boissy-aux-Cailles.

BOISSY-AUX-CAILLES; patron Saint-Martin de *Bussiaco*, vulgè aux Cailles, seu Caillous, étoit en 1772, paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; collateur, M. l'archevêque de Sens; dame, l'abbesse de Montmartre; 67 feux, 170 communicants (aujourd'hui 469 habitants); située dans le Gâtinais français, élection de Nemours; grenier à sel de Malesherbes.

Selon M. le Docteur Pascal, le nom de Boissy seroit venu de *Boscus*, qui signifie un petit bois, un bosquet ; ou selon d'autres, de *Burus*, Buis. Il est inexact de rapporter le surnom des *Cailles* à ces oiseaux de passage très-rare à Boissy ; il est plus conforme à la vérité de dire Boissy-aux-*Cailles* ou *Cailloux*, Boissy-à-la-Caillouterie.

Dépendances : Quatre hameaux : *Mainbevilliers*, traversé par la route de Fontainebleau à Orléans ; *Marlaval* ; la *Caillouterie*, hameau situé au pied et au midi d'un assez haut rocher appelé le *rocher du fief Maubas* ; et *Pilon*, traversé au milieu par la rue dite *Saint-André*.

(Voyez le Tableau scénographique n° 41.)

Boulancourt.

BOULANCOURT, *aliàs* Boullancourt, Boulencourt ; patron *St.-Denis*, étoit, en 1772, une paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fromont ; collateur, l'archevêque ; seigneur, M. Dulau ; 51 feux, 150 communicants (aujourd'hui 265 habitants) ; située dans l'Orléanais, sur la rive droite de l'Essonne, séparant sur ce point ce département de celui du Loiret ; généralité d'Orléans ; élection de Pithiviers ; grenier à sel de Malesherbes.

Dépendances : Un hameau : *Pierrelongue*, où existoit jadis un manoir féodal, dans lequel est une ferme du même nom, appartenant à M. Rousse, ancien notaire à Puiseaux ; et une autre dite la *Métairie*, aux héritiers Chambert, de Malesherbes.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 46.)

Burcy.

BURCY, *aliàs* Bursy, patron, *Saint-Amand de Bursiaco*, étoit, en 1773, une paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fromont ; de la collation de l'archevêque de Sens ; seigneur, M. de Dizier ; située dans le Gâtinais français ; généralité de Paris ; élection et grenier à sel de Nemours ; 43 feux (aujourd'hui 372 habit.).

La terre et seigneurie de Burcy appartenoit autrefois à l'abbaye de Ferrières, ainsi qu'on le voit par une bulle du pape Paschal II, du mois de novembre 1103, adressée à Otgerius, 20^e abbé de ce monastère, qui confirma les biens qui en dépendoient, et parmi lesquels il faisoit mention de l'église de Saint-Amand de Bursy ; mais cette terre a été aliénée au commencement du XVI^e siècle, et vendue à Claude Thiballier, écuyer, seigneur d'Angluze. Cette seigneurie dépendoit alors du bailliage de Sens, quoique régie par la coutume de Lorris ; elle en a été démembrée

depuis avec la châtellenie de Ferrières lors de l'érection du présidial de Montargis.

A la fin du xv^e siècle, Tescelin, abbé de Ferrières, donna ses terres labourables à ceux de Burcy, à huit deniers de cens pour l'arpent mesuré au cordon de pierre, avec défense toutefois que nul ne pourroit semer plus d'une mine de légumes sur lesdites terres avec la réserve des lods et ventes. La même charte réduit aussi, en faveur des habitants de ce village, l'amende de soixante sols à cinq sols, et celle de cinq sols à douze deniers, excepté le cas de meurtre, larcin, adultère et rapt; et à la condition que si lesdits hôtes de Burcy ne payent au jour ordonné de Saint-Remy lesdits cens, ils seront condamnés à cinq sols d'amende. Le cardinal de Tournon, abbé de ce monastère, appelé en 1555, à la rédaction de la coutume de Sens, remontra que ce lieu, ainsi que toutes les terres, justices et seigneuries dudit Ferrières, a été de tout temps régi par la coutume de Lorris, et n'étoit aucunement soumis à la juridiction de Sens.

À l'extrémité méridionale du canton de La Chapelle-la-Reine, s'élève une montagne couronnée par un plateau partagé en quatre communes, dont trois dépendent de ce département; celle qui est plus au sud se nomme Burcy.

Dépendances : Un hameau : *Avrilmont*, et non *Avremont*; une maison en dépendant, dite *Belle-vue*, appartient à M. Blaize René.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 55.)

Buthiers.

BUTHIERS, Butier, Buthières; patron Saint-Maur de *Butheris*, étoit en 1775, une paroisse de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, M. de Lamoignon; 41 feux, 100 communicants (aujourd'hui 275 habitants); située dans le Gâtinais Orléanais, sur la rivière d'Essonne; au-dessus et proche Malesherbes; généralité d'Orléans; élection de Pithiviers; grenier à sel de Malesherbes.

Dépendances : Deux hameaux : *Auxy*, *Ronceveaux*.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 59.)

Fromont.

FROMONT, patron Saint-Martin; étoit en 1780, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de son nom; collateur, l'archevêque de Sens; seigneurs, M. de Montliard, marquis de Rumont,

et M. de Malesherbes ; 77 feux , 200 communians (aujourd'hui 393 habitans) ; située dans le Gâtinais français ; généralité d'Orléans ; bailliage et élection de Nemours ; grenier à sel de Malesherbes.

La justice haute et moyenne appartenoit à M. le marquis de Rumont , on y suivoit la coutume de Lorris.

Fromont est dans une très-belle situation , la vue très-agréable , l'air sain. Le pays est un peu hâtif dans ses productions ; il y a plus de vignes que de blé ; le vin y est passable , et les menus grains y sont plus abondans que le froment. On remarque cependant un canton de terres sur le finage de cette paroisse qu'on nomme *les Puifaits*, plus fertile qu'aucun autre des environs ; le froment y produit jusqu'à 750 gerbes l'arpent. On a vu sur le même pied de froment cinquante tiges qui donnoient plus de 800 grains. Quoique ce terrain soit si fécond , on n'y met presque jamais d'engrais , et si on le fumoit comme les terres ordinaires , on ne recueillerait que de la paille au lieu de grains.

Cette paroisse essuya un incendie considérable en 1740 : ce fut le 10 avril , lendemain de *Quasimodo*, jour de foire à Puiseaux , où presque tous les habitans s'y étoient rendus ; on prétend que le feu fut mis à la grange du Receveur par des mendiants. Il éclata en plein jour. De 77 maisons que contenoit le village , il n'y en eut que onze de préservées , qui durent leur conservation à un vent du nord , lequel jeta les flammes sur les autres côtés du village qui furent réduits en cendres. Les habitans à leur aise avant ce triste événement , se ressentirent long-temps de ce désastre.

Dépendances : Un hameau : *Puissard* , dans lequel est une ferme du même nom , appartenant à M. Ligier.

(Voyez le Tableau scénographique , n° 188.)

Guercheville.

GUERCHEVILLE , patronne la Sainte-Vierge , étoit en 1781 , cure de Parchidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fromont ; collateur , le chapitre de Paris ; seigneur , M. de Diziers , capitaine de dragons ; 57 feux , 460 communians (aujourd'hui 570 habitans) ; située dans le Gâtinais Français ; généralité de Paris ; élection et grenier à sel de Nemours.

En 1274 , *Jem*, seigneur de Guercheville , chanoine de Noyon et de Tours , vendit à Philippe-le-Hardi , les droits qu'il avoit sur Nemours ; et au mois d'avril 1278 , le même roi donna au prieuré de Nemours huit livres parisis sur le cens de Guercheville à lui appartenant.

Nous ne devons point omettre ici un trait remarquable de Henri IV, qui fait honneur à la vertu de la marquise de Guercheville et à la noble franchise de ce monarque : *Antoinette du Pons*, marquise de Guercheville, femme en premières noces de *Henri de Sully*, comte de la Roche-Guyon, et en secondes noces, de *Charles du Plessy*, seigneur de Liancourt, premier écuyer et gouverneur de Paris, étoit une des plus belles femmes de son temps ; le roi l'aima, et l'ayant trouvée plus vertueuse qu'il n'eût voulu, lui dit que puisque véritablement elle étoit dame d'honneur, elle le seroit de la Reine sa femme, parole qu'il lui tint au bout de dix ans, car il y avoit autant de temps qu'il l'avoit aimée.

Dépendances : Un hameau : *Le Buisson* ; le château de *Guercheville*, ainsi qu'un parc de 50 arpents, enclos de murs, et qui n'est pas habité, appartient à M. le marquis *Didier-Guyon*.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 210.)

Herbauvilliers.

HERBAUVILLIERS ; patron *Saint-Laurent*, étoit en 1781, cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyenné de Milly ; conférence de Fromont ; collateur, l'archevêque de Sens ; dames, les dames religieuses de l'abbaye de Montmartre près Paris, qui avoient haute, moyenne et basse justice en cette paroisse, régie par la coutume de Lorris-Montargis ; 20 feux, 60 communians (aujourd'hui 128 habitants) ; située dans le Gâtinais-Orléanais ; généralité d'Orléans ; élection de Pithiviers ; grenier à sel de Malesherbes ; bailliage de Nemours.

NÉCROLOGIE.

Antoine DUGUET, maire d'Herbauvilliers pendant près de 40 ans, est auteur de plusieurs morceaux de poésie où le style et la versification sont loin d'être d'accord avec ses bonnes intentions. Voici la lettre qu'il reçut de M. le duc de Duras, après avoir offert ses vers à Louis XVIII :

• J'ai mis sous les yeux du roi, Monsieur, votre ouvrage que m'a
• remis M. le comte de Rothe. Sa majesté y a reconnu tous les sentiments
• d'un excellent français, et c'est avec grand plaisir que je vous en
• fais part.

• Recevez, etc.

Signé : Le duc de DURAS.

Aux Tuileries, ce 18 novembre 1822.

M. Duguet est mort en 1852 ou 1855.

Dépendances : *Belle-vue*, châtive maison, qui n'a de mérite que son nom, et dont le propriétaire se nomme *Souveau* ; elle est située proche

la rivière d'E-sonne, à environ une lieue du village, dans lequel existe une ferme dite *la Grande Ferme*, appartenant à M. Darrangué, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Bourges.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 215.)

Jacqueville.

JACQUEVILLE; patronne, la Sainte-Vierge, étoit en 1782, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; collateur, l'archevêque de Sens; seigneur, M. de Bourron, capitaine aux gardes-françaises; 22 feux, 72 communians (aujourd'hui 152 habitants); haute, moyenne et basse justice. Ce bourg, environné de fossés, étoit situé dans le Gâtinais-français; bailliage et élection de Nemours; grenier à sel de Malesherbes.

La terre de Jacqueville a été possédée par plusieurs personnes dont l'histoire nous a conservé les noms. En 1413, sous le règne de Charles VI, *Helyon*, sire de *Jacqueville*, capitaine de Paris, s'étoit mis à la tête des partisans du duc de Bourgogne, et cette faction n'agissant qu'au gré de ses caprices et de sa fureur, plongeoit l'état dans la plus affreuse anarchie. Parmi les victimes infortunées de leur cruauté, on regretta beaucoup le jeune *La Rivière*, beau-frère du comte de Dammartin, que *Jacqueville* assomma d'un coup de hache dans sa prison. Non content de cette lâcheté, ce barbare le fit trainer tout mort qu'il étoit, jusqu'aux halles, où il eut la tête tranchée. Les séditieux portoient même l'insolence jusqu'à prétendre régler la conduite du dauphin dans l'intérieur du palais. Le 9 juillet, entre 11 heures et minuit, *Jacqueville* passant avec le guet près de l'hôtel Saint-Paul, monta brusquement à l'appartement du prince où l'on dansoit. Il lui reprocha la dissolution dans laquelle il vivoit, et s'adressant au seigneur de la Tremoille, il l'accabla des plus sanglantes invectives, l'accusant d'être le ministre de ces plaisirs indécents. Le dauphin, indigné, tira sa dague, et se jetant sur *Jacqueville*, lui en donna trois coups; mais la cuirasse qu'il portoit lui sauva la vie. Il auroit été assommé par les domestiques du prince, sans le duc de Bourgogne qui le supplia de différer la punition de la brutalité de cet homme, pour en faire un exemple. Il trouva, dans la suite, des moyens de le faire évader. Le prévôt des marchands avoit reçu ordre d'assembler les échevins et les principaux bourgeois, et de leur faire savoir la disposition où tous les princes se trouvoient pour la paix; déjà tout le monde applaudissoit à la réunion des princes, mais dans ce moment

arrivèrent Jacquesville et Caboche, qui menacèrent le prévôt des marchands et les échevins de les jeter par les fenêtres, s'ils continuoient à autoriser une paix qui n'auroit d'autre suite que la ruine de la liberté du peuple et de tous ses privilèges. Quelque temps après, Jacquesville fut obligé de sortir de Paris avec une partie de ses troupes, pour aller combattre Clignet de Brabant et Bourbon, qui ravageoient le Gâtinais. Par un article du traité fait à Arras en 1414, il fut convenu que le duc de Bourgogne seroit sorti de France Jacquesville, Caboche et quelques autres des principaux séditieux. Jacquesville ne sortit point de France, ou du moins ne tarda pas à y rentrer, puisqu'en 1417, il fut assassiné à Chartres par Hector de Saveuse, avec lequel il avoit eu un démêlé. Celui-ci, à la tête de seize scélérats, l'arracha de l'église-cathédrale, et sourd à ses prières, il le laissa percé de coups et baigné dans son sang. Cet assassinat commis presque sous les yeux du duc de Bourgogne, causa une grande mortification à ce prince, dont le crédit avoit soutenu et plusieurs fois sauvé Jacquesville. Il éclata d'abord en menaces contre Saveuse, mais il finit par lui pardonner.

La terre de Jacquesville fut ensuite possédée par *Raoul de Montigny*, chevalier, grand pannetier du roi, et capitaine des gardes du duc de Bourgogne : il vivoit en 1442. *Jean de Montigny*, son fils, dit *le Boulanger*, pour un service notable qu'il rendit à l'état, en faisant entrer une grande quantité de blé dans le royaume au temps d'une mortelle famine, fut conseiller au parlement, puis président en la même cour en 1456; en reconnaissance de ses services, le roi Louis XI l'éleva à la charge de premier président au parlement de Paris, le 8 décembre 1471. Il fut un des juges du comte de Saint-Pol, connétable de France, et de Jacques d'Armagnac; il mourut le 24 février 1481, et fut enterré au cimetière des Innocents, avec cette inscription :

• *Cy-dessous Gist Noble et sage Messire Jehan le Boulanger, en son vivant Chevalier, Conseiller du Roi, nostre Sire, et premier Président en sa Cour du Parlement, Seigneur de Jacquesville en Gastinois, d'Isle et de Montigny en Brie, qui trépassa le 24 Février 1481.* •

• *Aussi gist noble Dame Philippe de Cothereau, sa femme, et le fils dudit Seigneur est inhumé en ce même lieu, tout joignant le tombeau de ses père et mère.* •

Selon *D. Morin*, dans son histoire du Gâtinais, il y eut encore un

autre seigneur de ce nom, gentilhomme de Gâtinais, qui fut grand chambellan du duc de Bourgogne. Il soutint en duel une querelle contre les sieurs de Bourdon et Soligny; mais comme ils étoient sur le pré en train de se battre, et que Jacquville se défendoit contre ses adversaires avec autant d'adresse que de valeur, le duc de Bourgogne envoya aussitôt, et les fit séparer avant qu'ils se fussent blessés.

Cette seigneurie passa dans la suite au seigneur de Bourron.

Il n'y a point de *Dépendances* dans cette commune.

(Voyez le Tableau scénographique, n^o 214.)

Larchant.

LARCHANT; patron Saint-Mathurin de *Lyrichmtu*, étoit en 1785, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; conférence de Fromont; collateur et seigneur, le chapitre de Paris; 100 fenx, 300 communians (aujourd'hui 725 habitants); située dans le Gâtinais français; parlement et généralité de Paris; élection et grenier à sel de Nemours.

Le chapitre de Paris avoit dans la paroisse de Larchant tous les droits de haute, moyenne et basse justice; cette prévôté étoit régie par la coutume de Lorris et relevoit du bailliage de la Barre du chapitre dont les appels se portoient nuement au parlement. Ces privilèges de l'église de Paris furent contestés très-vivement en 1560, lors de la rédaction de la coutume de Melun. M^r Jacques Quetier, qui y comparut pour les doyen, chanoines et chapitre de l'église de Paris, représenta que sans cause ils avoient été appelés à la présente convocation; pour le regard dudit lieu de Saint-Mathurin de Larchant, lequel lieu ne se gouverne pas selon les coutumes du bailliage de Melun, mais selon les coutumes de Lorris; d'ailleurs que ledit chapitre n'étoit aucunement justiciable de ce bailliage; que pour l'exercice de leur justice, ils ont en la paroisse de Larchant, ainsi qu'à Rozoy, la Grande Paroisse, Vernou et Machau, leurs prévôts dont les appels ressortissent par-devant le bailli à la Barre du chapitre, et de-là à la cour de parlement de Paris.

On n'ent aucun égard à ces représentations. On rappela le procès-verbal de la première rédaction de cette coutume auquel étoit comparu sans aucune protestation, le prévôt de Larchant, tant pour lui que pour les autres praticiens de cette paroisse. Le bailliage de Melun fit valoir ensuite un arrêt du conseil qui lui attribuoit formellement la connoissance des appellations de ces prévôts du chapitre, et qui depuis avoit toujours

été exécuté. Cependant l'usage a prévalu. La paroisse de Larchant a continué d'être régie par la coutume de Lorris, et le droit de juridiction de la Barre du chapitre a été confirmé par lettres-patentes du 14 août 1676.

Larchant est un bourg très-ancien, dont la tradition du pays fait remonter l'origine jusqu'au deuxième siècle. Il paroît même qu'il eut autrefois le titre de ville. Usuard et les autres biographes, en rapportant la vie de Saint-Mathurin qui naquit à Larchant, disent : *Ex oppido Diocesis Senonensis quod Lyricantus dicitur*. On lit aussi dans le traité assez curieux, imprimé en 1662, et intitulé : *Recherche de l'antiquité de Châteaulandon, que dans tout le Gâtinois (hors Châteaulandon), il n'y a autres villes, même pour le présent, que Nemours, Fontainebleau, Montargis, Moret, Puisieux, Etampes, Milly et Larchant*. Enfin le pouillé général de l'archevêché de Sens, imprimé en 1643, et qui a été dressé avec exactitude sur plusieurs pouillés manuscrits plus anciens, fait mention d'un Hôtel-Dieu à la collation de l'archevêque, jouissant de 4000 liv. de revenu, et dans lequel il y avoit une chapelle à laquelle présentoit le chapitre de Paris. Cet établissement supposoit une nombreuse population.

Mais la considération dont la paroisse de Larchant jouissoit autrefois, et dont elle pouvoit être redevable à la grande vénération que tout le Gâtinois avoit pour les reliques de Saint-Mathurin, n'est plus la même aujourd'hui. Le nombre des habitans est beaucoup diminué. Les marchés qui se tenoient trois fois par semaine sont supprimés, et des trois foires qui existoient autrefois, une seule a été conservée, et a lieu le lendemain de l'Ascension.

Beaucoup d'auteurs ont parlé de Larchant, et plusieurs ont essayé de donner l'étymologie de son nom, en rapportant les différentes opinions, nous laisserons à nos lecteurs le droit de décider laquelle est la moins ridicule. D. Motin, dans son histoire du Gâtinois, prétend qu'il est ainsi appelé, parce qu'il est bâti dans une large campagne, *Larchant, de large champ* ; mais bientôt après, pour que son explication convienne également au nom latin *Lyricantus*, et au nom français, il ajoute que, c'est plutôt à cause de l'archet de S. Mathurin, qui étoit de ce lieu natif ; pour ce en latin *Larchant* est nommé *LYRICANTUS*. André Duchêne écrit le nom de cette paroisse avec une apostrophe *l'Archamp*, et le fait dériver *EX ARIBO CAMPO*, à cause de son assiette qui est en une plaine sablonneuse, sèche et presque stérile. Ce dernier sentiment est absurde et tout-à-fait contraire à la vérité.

Le territoire de la paroisse de Larchant est très-fertile en bled et en légume. Il est entouré de montagnes de trois côtés, et au midi, est séparé de la plaine par des marais qui étoient beaucoup plus considérables, il y a plus de deux cents ans. Pour les dessécher, on ouvrit en 1612, d'espace en espace des canaux qui firent écouler une grande partie des eaux dans la rivière de Loing; mais ce terrain étoit toujours perdu pour l'agriculture. Heureusement un paysan crut remarquer, au milieu de ces marais, une fondrière vers laquelle l'eau prenoit sa pente et se perdoit sous terre; l'observation fut vérifiée, on dirigea les canaux vers cette fondrière, et le marais desséché forme à présent une prairie de quinze cents arpents.

On voit encore à Larchant une enceinte de fortes murailles et de fossés avec des tourelles et des remparts. L'église qui est très-ancienne a été presque entièrement détruite en 1567, par les calvinistes. Des voûtes légères, soutenues par des piliers élevés, un portail encore orné d'anciennes sculptures et une belle tour, fixent l'attention des voyageurs, et font présumer que cet édifice étoit intéressant.

Cette église étoit desservie autrefois par des chanoines de Paris; mais cependant il y avoit, à ce qu'il paroît, dans l'origine, un curé en titre; car le Journal du Palais a conservé, sous la date du 18 novembre 1572, les conclusions très-sévères, prises par le procureur général, contre un curé de Larchant, qui méconnoissant la juridiction temporelle dans une contestation qui s'étoit élevée entre lui et le chapitre de Paris, s'étoit pourvu en cour de Rome.

Il y avoit dans l'église de Larchant trois chapelles, celle de *Sainte-Marie-Madeleine*, qui a été décorée par les soins du curé en 1785, celle de *Saint-Mathurin*, où reposoit avant les guerres civiles le corps de ce saint confesseur, et celle de *Sainte-Catherine*, qui étoit à la collation de l'archevêque de Sens.

La terre et seigneurie de Larchant étoit affectées depuis un temps presque immémorial à la mense du chapitre de Paris. On ne connoit ni l'époque, ni le premier motif de cette réunion. Dès l'année 1341, il existoit entre les religieux de St-Victor, prieurs et seigneurs d'Amponville et les chanoines de Notre-Dame de Paris, seigneurs de Larchant, un accord par lequel ces derniers cédoient à l'abbaye de Saint-Victor, à perpétuité, toute la dixme qui leur appartenoit dans le terroir d'Amponville du côté de Larchant, moyennant cinq muids de grain de rente annuelle et perpétuelle. Cet acte ne fut pas suivi d'une exécution bien constante,

les terres étant demeurées incultes pendant les guerres des Anglais, les arrérages de la redevance s'accumulèrent ; et les religieux se trouvant dans l'impossibilité de s'acquitter, renoncèrent aux dixmes dont le chapitre de Paris leur avoit fait l'abandon ; - ce qui a restreint le terroir - d'Amponville à certaines bornes, qui se voyent de présent séparantes - les terroir et dixmages tant dudit Larchant que dudit Amponville. - C'est ainsi que s'exprimoit en 1640, l'auteur des Antiquités de Paris ; ces bornes sont encore aujourd'hui les mêmes.

Enfin une bulle de Clément VII, donnée à Avignon, le premier avril 1304, - confirme l'union faite au chapitre de l'église de Paris, de l'église - paroissiale des Mathurins (de Saint-Mathurin) de Larchant de Sens, - pour aider à fournir la distribution du pain de chapitre aux chanoines - qui, à faute de ce, ne résidoient et n'assistoient au service. - (*Chopin, traité de la police ecclésiastique, liv. II, tit. vij. 10.*)

Nos rois percevoient autrefois sur les églises et les paroisses une espèce d'imposition que l'on nommoit *droit de gîte* ; en 1202, le bailli de Sens porta en compte ce droit, accensé pour Larchant à 13 liv. de revenu annuel.

Il y avoit plusieurs fiefs dans l'étendue de cette paroisse. La fabrique possédoit celui de *Saint-Mathurin*, qui étoit assez considérable ; celui de *Villechasson* appartenoit aux dames de Villiers-la-Joye ; celui de *Saint-Séverin*, à M. l'abbé de Saint-Séverin de Château-Landon ; celui de *Montapisson*, au vicomte de Montliard, seigneur de Puisseletz-lez-Nemours ; celui de *Colbert*, au chevalier de Trouville, qui y avoit fait bâtir un moulin à vent ; et enfin celui de *Biberon*, ayant droit de notariat royal, au prieur de Grez. Le commandant de Beauvais avoit aussi quelques possessions sur cette paroisse.

En 1569, un seigneur de Larchant, guidon du baron de Neubourg, fut blessé à la bataille de Montcontour : deux ans après, il fut employé avec Castelnau - Mauvissière, ambassadeur ordinaire de France, en Angleterre, et les sieurs de la Motte-Fénélon et de Foix, à négocier le mariage de la reine d'Angleterre avec le duc d'Anjou. Ce seigneur de Larchant étoit d'une ancienne et illustre maison de Normandie, du nom de *Grimouville* ; il portoit pour armes, *de gueules à trois étoiles d'or, 2 et 1* ; l'écu penché et surmonté d'un *casque de côté* ; supports, *deux sauvages, ayant un genou en terre*. *Nicolas de Grimouville*, baron de Larchant, fut par la suite capitaine des gardes-du-corps du roi Henri III, et chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

Le bourg de Larchant essuya, la nuit du 12 au 15 septembre 1778, un incendie qui consuma 287 maisons et bâtimens. Plus de la moitié des habitans perdirent dans les flammes, tous leurs grains, fourrages, meubles et effets. Les secours du gouvernement et la bienfaisance du chapitre de Paris les ont aidés à réparer leurs pertes.

Il ne nous reste plus qu'à faire connoître la vie de *Saint-Mathurin*, l'histoire de ses reliques, et des processions dont elles ont été l'objet. L'examen réfléchi que nous avons fait de la plupart des auteurs qui ont parlé de ce Saint, nous a convaincu que *Baillet* a su plus que les autres se mettre en garde contre le merveilleux qui enveloppe ordinairement les faits très-éloignés; et nous croyons ne pouvoir mieux faire que de le citer lui-même; aussi nous nous garderons bien de rapporter ici le conte que Dulaure a fait sur *Saint-Mathurin*, pour le plaisir d'en présenter la critique :

• *Saint-Mathurin* étoit né de parents encore idolâtres dans le quartier du diocèse de Sens, qui a fait depuis partie du Gâtinais; il fut converti à la foi de Jésus-Christ en sa jeunesse, et l'on dit que Dieu voulut le rendre l'instrument et le ministre de la conversion des parents. On peut présumer de son zèle pour la gloire et le service de Jésus-Christ, que les âmes de son père et de sa mère ne furent pas les seules qu'il lui acquit par la prédication ou par la force des exemples de sa vertu. Ce fut pour lui en faciliter les moyens que son évêque l'ordonna prêtre. Le nom de *Polycarpe* que l'on donne à ce prélat ne nous fournit aucune lumière pour découvrir le temps auquel vivoit *Saint-Mathurin*, parce que ce *Polycarpe* n'a point de rang parmi les évêques de Sens ni d'aucune autre église voisine.

• Les autres circonstances de la vie de ce Saint ne nous sont guères plus connues, et le peu qui ait été recueilli dans une histoire publiée à ce sujet n'a pas plus d'apparence de vérité. C'est ce qu'on peut dire au moins d'un voyage qu'on prétend qu'il fit à Rome pour aller guérir la fille d'un prince qu'on ne nomme pas, de peur de rendre la fiction trop grossière. On ajoute par une suite de la même imagination, qu'il mourut en cette ville, et que pour satisfaire à sa dernière volonté, l'on rapporta son corps dans son pays; ce que l'on croira encore moins, si l'on considère que ceux qui avancent ce fait, veulent qu'il soit arrivé du temps des persécutions des empereurs Dioclétien et Maximien.

• En quelque endroit que soit mort *Saint-Mathurin*, on croit qu'il fut enterré d'abord à Sens, et que dans la suite, il fut transporté en

un lieu du diocèse de cette ville , appelé Larchant dans le Gâtinais près de Nemours. On prétend que c'étoit le lieu de sa naissance , mais il le rendit beaucoup plus célèbre par les miracles que Dieu y opéra en sa considération après sa mort. C'est ce qui attira les peuples en foule à son tombeau , sur lequel on construisit une magnifique église. Les huguenots du xvi^e siècle firent de grands efforts pour la détruire , et pour dissiper les reliques du Saint. Ces efforts se terminèrent pour lors à quelque dommage qu'ils firent à l'édifice. Mais le chevalier du Boulay y étant allé l'an 1568 , avec une compagnie de soldats , força de nouveau l'église et jeta les reliques du Saint au feu. Ces fureurs sacrilèges ne servirent qu'à rallumer la dévotion des peuples avec plus d'ardeur qu'auparavant. Le pèlerinage y est devenu presque continuel de toutes parts , et le concours au temps de la fête du Saint , y étoit si grand , que l'on a compté souvent jusqu'à 120 bannières de paroisses rurales , qui y venoient en procession , et le bourg de Larchant ne s'appelle plus que Saint-Mathurin .

Les processions dont parle *Baillet* (9 novembre) n'ont plus lieu ; elles étoient tellement dégénérées de leur institution , que le cardinal de Luynes a cru devoir les interdire , ainsi que celle que l'on appeloit *le tour de la chässe* , et qui se faisoit par les habitants de Larchant dans dix paroisses des environs.

Nous ne devons point oublier de faire mention dans cet article , de *M. Miger* , ancien lieutenant-général du bailliage de Milly , natif de Larchant , qui a composé plusieurs traités , et envoyé à différents corps académiques , des mémoires dictés par l'amour du bien public et le désir de soulager l'indigence.

Dépendances : Un hameau : *Bonneveau* ; deux fermes , l'une dite *Le Chapitre* , appartenant à M. le comte Durosnel , pair de France ; l'autre dite *Tremainville* , à M. Desbaunes ; et une maison dite *Le Marais* , appartenant à M. le marquis Des Brosses.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 255.)

Le Vaudoué.

LE VAUDOÛÉ , patron Saint-Loup , étoit avant la révolution cure de l'archidiaconé de Gâtinais ; doyen de Milly ; collateur , l'archevêque de Sens ; revenu , 500 liv. ; 150 communicants (aujourd'hui 582 habitants).

Vaudoué , le *Vaudoué* tire son nom de sa position dans une vallée bordée de rochers sauvages qui font suite aux chaînes dont est hérissée la forêt de Fontainebleau. A peu de distance à l'est de cette commune ,

on voit la source de la petite rivière d'Ecole, qui se porte à l'ouest dans le département de Seine et Oise, rentre à Saint-Germain (canton sud de Melun), et se décharge dans la Seine, au-dessous de Ponthierry. La longueur totale de son cours peut avoir huit lieues.

La seigneurie du Vaudoué, et celle de Noisy-sur-Ecole appartenoient aux dames du convent de Chelles-Sainte-Bouldour. Ces religieuses comparurent, par procureur, à la rédaction de la coutume de Melun, et protestèrent, afin que leur comparution ne pût leur préjudicier, attendu que ladite seigneurie étoit régie, non selon la coutume de Melun, mais suivant celle de Lorris.

Il n'y a point de *dépendances*, mais *Feuillarde*, où se trouvoit une ferme anciennement, et dont les mesures existent encore, se compose aujourd'hui de 130 arpents de terre et de 20 arpents de bois, lesquels appartiennent à M. Le Genet. On voit aussi les vestiges de l'ancien ermitage de *Fourche*, dont le territoire se compose de 225 arpents de terre et de 20 arpents de bois, lesquels appartiennent à M. Ansillon. Il y avoit une église anciennement, car, en 1784 et 1785, un moine y disoit la messe, et faisoit sa demeure dans l'ermitage à 300 pas duquel existe une fontaine.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 278.)

Nanteau-sur-Essonne.

NANTEAU-SUR-ESSONNE; patron Saint-Martin, étoit en 1790, cure de l'archidiaconé et doyenné du Gâtinais; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 4100 liv.; 450 communicants, 47 feux (aujourd'hui 534 habitants); généralité de Paris; élection de Nemours.

Ce lieu est situé sur la rive droite de l'Essonne et à la limite de ce département.

La seigneurie de Nanteau appartenoit, en 1560, à François de Vendôme, vidame de Chartres. Ce seigneur comparut à la rédaction de la coutume de Melun, ainsi qu'Antoine Lefèvre, curé du lieu.

Dépendances: Quatre hameaux: *Barbacanne*; *Bois-Minard*; *Courcelles* et *Villard*; quatre fermes: *Grande-Maison*, appartenant à M. Feulas; *Grouison*, petite ferme, aux héritiers Pouzet; *Ninveau*, petite ferme, à M. Dudonville; et *Fiéfé*, à M. Hautefeuille; le moulin à eau, dit *Royneau*, appartient à MM. Bellaveine, fils.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 353.)

Noisy-sur-Ecole.

NOISY-SUR-ÉCOLE, 1^{re} patronne, l'Assomption, 2^e patron St-Georges; autrefois (1789) cure de l'archidiaconé et doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu, 600 liv.; dames, les religieuses de Chelles; généralité de Paris; élection de Melun; 105 feux, 225 communicants (aujourd'hui 558 habitants).

La seigneurie de Noisy appartenait aux dames du convent de Chelles-Sainte-Bouldour, qui firent pour la commune de Noisy, lors de leur comparution à la rédaction de la coutume de Melun, les mêmes réserves que pour celle du Vaudoqué.

Le territoire de Noisy, couvert de roches stériles, est, pour la plus grande partie, en landes incultes; aussi ses productions sont-elles presque nulles, et d'un très-modique rapport.

Le nom de Noisy en latin est *Nucetum*; ce qui annonçeroit que les *noyers* y étoient communs.

Il y avoit deux chapelles: l'une dite de Saint-Hubert et de Sainte-Marie-Madeleine, au château de *Chambergeot*; elle valoit 400 liv.; le seigneur y nommoit; l'autre, dite de la *Madeleine-aux-Choux*, appartenant aux religieux de Sainte-Colombe-lez-Sens, près de la ferme de la Madeleine. Elle fut vendue et détruite anciennement.

Dépendances: Trois hameaux: *Auvers*; *Le Puits-Rond* et *Cas-Rouge*: deux châteaux: *Chambergeot*, dans lequel étoit une chapelle, avec un parc de cent arpents et une ferme du même nom, appartenant à madame veuve de feu M. le comte de Ménardeau, née Dupré de Saint-Maur; et *La Renommière*, aussi avec cent arpents, appartenant à M. Gillet de La Renommière.

La ferme dite *Poizereau*, isolée sur la hauteur, appartient à M. Nolleva, et celle dite *La Madeleine*, sur le point d'être démolie, à M. Derozier.

On a élevé sur la hauteur qui domine le village, un télégraphe qui dessert la ligne de Lyon, et qui communique au nord avec celui de Fleury, et au sud avec celui de La Chapelle-la-Reine.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 364.)

Récloses.

RÉCLOSES, patron Saint-Martin, étoit avant la révolution, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 800 liv.; 157 feux, 580 communicants (aujourd'hui 784 habitants); généralité de Paris; élection de Nemours.

Le village de Récloles dont le nom semble indiquer un lieu jadis habité par de pieux solitaires, forme, à l'extrémité méridionale de la forêt de Fontainebleau, une sorte d'hémicycle. Il se compose de deux rues principales qui se réunissent à angle aigu au sud.

Il est à remarquer que les habitants ne peuvent se procurer de l'eau pour leur usage personnel, que par un puits qui est à un quart de lieue du centre du village.

Il n'y a point de dépendances.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 407.)

Rumont.

RUMONT, patron Saint-Denis, étoit avant 1790, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'archevêque de Sens; revenu 800 liv.; 50 feux, 80 communicants (aujourd'hui 262 habit.); généralité de Paris; élection de Nemours.

En 1535, Antoine de Montliart, seigneur de Rumont, comparut par procureur, à la rédaction de la coutume de Sens.

Ce lieu avoit anciennement le titre de marquisat.

Dépendances : Le Château de Rumont, ainsi que la ferme dite Nuisement, appartient à madame veuve de Brosses; et la ferme dite Beaulieu, à madame Duguot, de Malesherbes.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 415.)

Tousson.

TOUSSON, patronne la Sainte-Vierge, étoit, avant la révolution, cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, M. l'archevêque de Sens; revenu, 2000 liv.; 60 feux, 270 communicants (aujourd'hui 300 habitants); titulaire, Notre-Dame de septembre, nativité de la Sainte-Vierge; généralité de Paris; élection de Nemours.

La seigneurie de Tousson, comme celle de Nanteau-sur-Essonne, appartenoit, en 1560, à François de Vendôme, vidame de Chartres.

Dépendances : L'ancien château dit *La Cour des Bois*, ainsi que la ferme du même nom, appartient à M. Lagarde, maire et membre du conseil-général; la ferme dite *Gallerand*, appartient à M. Bellaveine; et la ferme dite *La Brosse*, située à peu de distance des limites de ce département, se trouve sur le territoire de Milly (Seine et Oise).

L'abbaye de *Notre-Dame-des-Champs* n'existe plus.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 494.)

Ury-en-Bière.

URY-EN-BIÈRE, *aliàs* Uric, patron Saint-Martin, étoit autrefois cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, le prieur de Saint-Victor de Paris; revenu, 400 liv.; 150 feux, 250 communicants (aujourd'hui 535 habitants); généralité de Paris; élection de Nemours.

Ce village se compose d'un groupe de maisons rassemblées que traverse la route de Fontainebleau à Orléans.

On pourroit croire, dit M. le docteur Pascal, que ce lieu qui est aujourd'hui éloigné de 4 à 500 mètres de la forêt de Fontainebleau, et qui jadis étoit enveloppé dans celle de Bière, tire son nom de l'animal appelé *Urus*, dont les Allemands ont fait *Aurochs*. Cet animal est le taureau dans son état naturel et sauvage, et même la race première et primitive du taureau qui, selon Buffon, a été altérée, changée et modifiée par la domesticité. L'*Urus* habitoit surtout nos grandes forêts.

La seigneurie d'Ury appartenoit à l'abbaye de Saint-Victor de Paris: En 1560, le cardinal de Guise, abbé de ce monastère, assista, par procureur, à la rédaction de la coutume de Melun. Les habitants du lieu y comparurent également par procureur.

Point de *dépendances*, mais dans le chef-lieu existent deux fermes: l'une dite *la grande Maison*, appartenant à M. Bonneau, notaire à Orléans; et l'autre dite *Saint-Victor*, à M. Fouquet, maître de poste à Fontainebleau.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 499.)

Villiers-sous-Grès.

VILLIERS-SOUS-GRÈS (le pouillé de Sens et Cassini écrivent *sur-Grès*); patron St-Etienne; autrefois (1790) cure de l'archidiaconé de Gâtinais; doyenné de Milly; collateur, l'abbé de Molesmes; revenu 1000 liv.; 147 feux, 450 communicants (aujourd'hui 804 habitants); généralité de Paris; élection de Nemours.

Villiers appartenoit au couvent et prieur de Saint-Sauveur de Melun; il avoit été donné au monastère, vers la fin du x^e siècle, par Philippe I^{er}.

Ce prieur assista, en 1570, à la rédaction de la coutume de Melun, comme seigneur de Villiers. Les habitants furent appelés, mais ils ne comparurent point à la rédaction de cet acte.

Au sud du village, il y avoit une chapelle prieuriale de l'ordre de St-Benoît, qui dépendoit également du prieuré de St-Sauveur de Melun.

Dépendances: Un hameau: *Busseaux*.

(Voyez le Tableau scénographique, n° 543.)

